

03246 - 2011

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

## ARRÊTÉ

relatif à la validation de l'élection des conseillers  
municipaux, du 13 mars 2011

13 avril 2011

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu l'article 77, alinéa 1. et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

Vu l'arrêté du 16 mars 2011, constatant les résultats de l'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011, publié dans la Feuille d'avis officielle, du vendredi 18 mars 2011;

Vu l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice, du 17 mars 2011 (ATA/180/2011, dans la cause A/670/2011), admettant le recours de Monsieur Philippe JORDAN et annulant le scrutin du 13 mars 2011 relatif aux élections municipales dans la commune de Corsier;

Vu l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice, du 17 mars 2011 (ATA/181/2011, dans la cause A/624/2011), rejetant, dans la mesure de sa recevabilité, le recours de Monsieur Malek ADJADJ demandant l'annulation des élections du 13 mars 2011;

Vu l'arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice, du 31 mars 2011 (ATA/213/2011, dans les causes A/830/2011 et A/855/2011), rejetant les recours de Messieurs Faruk OSMANI et David IMHOF relatifs au dépouillement des élections du conseil municipal de la commune de Meyrin du 13 mars 2011;

Vu qu'un nouveau scrutin devra être organisé dans la commune de Corsier;

Vu que l'élection des conseillers municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

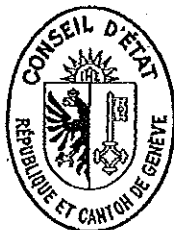
### ARRÊTE :

1. L'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011, des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny,

Confignon, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Püplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandœuvres, Vernier, Versoix et Veyrier est validée.

2. L'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011, de la commune de Corsier n'est pas validée. Un nouveau scrutin aura lieu ultérieurement.

Communiqué à :  
CHA (DSOV, SVE, DAJ) 3 ex  
DIM (SSCO) 1 ex  
FAO 1 ex



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. U. de J.", written over the printed text "La chancelière d'Etat :".